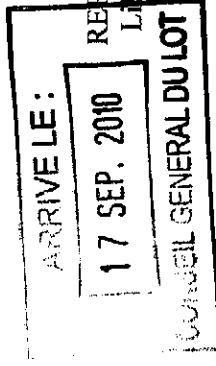


MAIRIE  
46600 CUZANCE  
TEL: 05 65 37 84 10  
FAX: 05 65 32 71 02



DIA	
GTOA	
GER	
PROG	
ECO	
ENV	

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté- Egalité – Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 septembre 2010

YDC\_16

Nombres de membres  
En exercice : 14  
Ayant délibéré : 14  
Date de convocation : 09 septembre 2010

L'an deux mil dix, le treize septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cuzance, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LABORIE, Maire.

Présents : Mmes ARNAL Ch.-. DELPEUCH M. - LEYGONIE Y. -  
Mrs BARRE R. - BOUYSSOU CH. - BROUSSE M. - CASTAGNE A.-DELBUT Fr- DELBUT S.-  
LACRESSE J.- LACROIX G.- NAYRAC H- VILLEPONTOUX Th

Secrétaire de séance : **Monsieur LACRESSE J.**

Objet : « voie d'avenir » tracé T3: le désenclavement du Nord du Lot.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le bassin de Biars-Bretenoux – St Céré-Vayrac a besoin d'une voie porteuse en termes de développement, de rayonnement industriel et touristique : « la voie d'avenir. »

Le tracé T3 « Condat-Martel » représente la voie la plus rapide et la moins chère pour désenclaver ce bassin. Cet aménagement Du Nord du Lot développerait une économie équitable dans ce territoire.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, l'Assemblée avec 13 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

- Soutient le **tracé T3** pour le désenclavement du Nord du Lot.

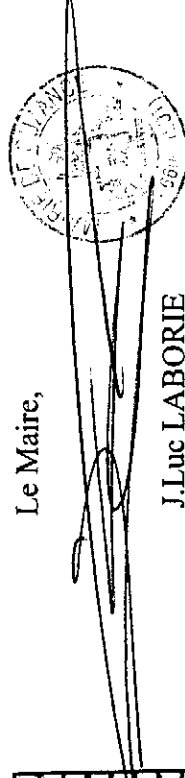
Le délai de recours éventuel devant le Tribunal Administratif est fixé à deux mois à compter de la date de publication et de notification.

Rendu exécutoire le 13/09/2010  
Transmis en sous préfecture le 16/09/2010  
Publié ou notifié le 16/09/2010

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

COMMUNE A REMPLIR		INFO
DESTI	EXEC	
CABINET		
DG		
DF		
DAH		
DAI		
DSD		
DIA		
DBMG		X
DEVL		
BDP		
Arch. Dép.		
LDA		

Le Maire,



J. Luc LABORIE

